



## OPSENS INC.

### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

#### Aux actionnaires d'OpSens inc. :

Avis est donné par les présentes que l'assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des actionnaires (les « **Actionnaires** ») des actions ordinaires (les « **Actions ordinaires** ») d'OpSens inc. (la « **Société** ») se tiendra au moyen d'une visioconférence en direct qui sera disponible au <https://bit.ly/3APxObt> le 24 janvier 2023 à 10 h 00 (heure normale de l'Est (« **HNE** »)) aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers annuels consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2022 et le rapport de l'auditeur indépendant y afférent ;
2. élire chacun des administrateurs pour l'année suivante ;
3. nommer Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération ; et
4. considérer et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution (dont le texte est reproduit à l'Annexe « I » de la circulaire de sollicitation par la direction ci-jointe (la « **Circulaire** »)) concernant l'approbation de toutes les options d'achat d'actions non attribuées aux termes du régime d'option d'achat d'actions de la Société dont le texte intégral est reproduit à l'Annexe « II » de la Circulaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la Circulaire ; et
5. régler toute autre question qui pourrait être adéquatement soumise à l'Assemblée ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La Circulaire et le formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote pour l'Assemblée sont joints au présent avis de convocation.

Québec (Québec), le 5 décembre 2022

Par ordre du Conseil d'administration,

*(s) Louis Laflamme*

Louis Laflamme, CPA  
Président et Chef de la direction

Afin d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos Actionnaires, de nos employés et d'autres parties prenantes attribuables aux préoccupations de la santé publique liées à la pandémie de coronavirus (la « **COVID-19** »), la Société invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée en direct par l'entremise d'une visioconférence. Les participants sont priés de s'inscrire avant l'Assemblée et, dans tous les cas, avant 10 h (HNE) le 24 janvier 2023. Les participants devront d'abord entrer leur nom et leur adresse courriel à l'adresse <https://bit.ly/3APxObt>. Les participants recevront alors un courriel de confirmation avec l'URL de l'Assemblée à l'adresse courriel qu'ils auront enregistré. Les Actionnaires auront une chance égale de participer à l'Assemblée grâce à ce moyen, quelle que soit leur situation géographique. Comme toujours, la Société encourage les Actionnaires à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions avant l'Assemblée.

Les Actionnaires de la Société dont les Actions ordinaires sont inscrites en leur nom au registre de la Société peuvent exercer leur droit de vote en assistant à l'Assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote. Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent et d'assister en direct à l'Assemblée présentée par visioconférence, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint. Pour être utilisées lors de l'Assemblée, les procurations doivent être reçues par la poste par l'agent de transfert et registraire de la Société (Compagnie Trust TSX, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1) au plus tard à 10 h (heure de l'Est) le 20 janvier 2023, ou au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et des jours fériés) avant la date et l'heure à laquelle l'Assemblée a été reprogrammée si elle a été ajournée ou reportée. Les Actionnaires peuvent également exercer leurs droits de vote (i) par télécopieur au 416-368-2502 ou sans frais pour l'Amérique du Nord au 1-866-781-3111; (ii) par téléphone au numéro sans frais au Canada et aux États-Unis 1-888-489-7352; (iii) par la numérisation et l'envoi par courriel à [proxyvote@tmx.com](mailto:proxyvote@tmx.com) ou (iv) par le vote en ligne sur le site Web suivant : [www.tsxtrust.com/vote-proxy](http://www.tsxtrust.com/vote-proxy).

Si vous n'êtes pas un Actionnaire inscrit des Actions ordinaires, mais que vous en êtes le propriétaire véritable, veuillez suivre les instructions à cet effet contenues dans cette Circulaire.

### Notification et accès

La Société utilise les procédures de notification et d'accès (les « **Procédures de notification et d'accès** ») prévues par le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* et le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, pour la distribution de documents relatifs aux procurations aux actionnaires inscrits et véritables. Les Procédures de notification et d'accès sont un ensemble de règles qui permettent aux émetteurs assujétis de publier des versions électroniques des documents relatifs aux procurations (y compris les circulaires d'information de la direction) par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») et d'un autre site Web, plutôt que d'envoyer des copies papier de ces documents aux Actionnaires. Les Actionnaires recevront tout de même un avis de convocation et un formulaire de procuration.

Les Actionnaires qui ont des questions sur les dispositions relatives aux Procédures de notification et d'accès peuvent contacter Compagnie Trust TSX au numéro sans frais 1-888-433-6443 ou par courriel à [tsxt-fulfilment@tmx.com](mailto:tsxt-fulfilment@tmx.com). Les Actionnaires peuvent choisir de recevoir un exemplaire imprimé de la Circulaire en contactant Compagnie Trust TSX au numéro sans frais 1-888-433-6443 ou par courriel à [tsxt-fulfilment@tmx.com](mailto:tsxt-fulfilment@tmx.com). Des copies électroniques de l'avis de convocation à l'Assemblée, de la Circulaire et du formulaire de procuration peuvent être consultées sur le profil SEDAR de la Société à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web de la Société à l'adresse [www.OpSens.com](http://www.OpSens.com) à compter du 9 décembre 2022. La Société n'utilisera pas la procédure connue sous le nom d'« assemblage » en ce qui concerne l'utilisation des Procédures de notification et d'accès. Il y a assemblage lorsqu'un émetteur assujéti utilisant les Procédures de notification et d'accès fournit un exemplaire imprimé de la Circulaire à certains actionnaires avec le dossier de notification. En ce qui concerne l'Assemblée, tous les Actionnaires recevront les documents requis en vertu des Procédures de notification et d'accès, qui ne comprendront pas de copies imprimées de la Circulaire.

**Veuillez lire attentivement et intégralement la Circulaire avant de voter, car elle a été préparée pour vous aider à prendre une décision éclairée sur les questions à trancher. La Circulaire est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).**

Afin de s'assurer qu'un exemplaire imprimé de la Circulaire puisse être remis à l'Actionnaire qui en fait la demande à temps pour qu'il puisse l'examiner et renvoyer un formulaire d'instructions de vote ou un formulaire de procuration avant la date limite, il est fortement conseillé à l'Actionnaire de s'assurer que sa demande est reçue au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 5 janvier 2023.